

**AVENUE DE FRANCE**  
**(tronçon avenue de Beaulieu – chemin de Montétan)**

Reconstruction de la chaussée et des trottoirs  
Renouvellement des conduites souterraines

*Préavis N° 130*

Lausanne, le 10 février 2000

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 3'945'000.- francs pour financer la reconstruction de la chaussée et des trottoirs de l'avenue de France, ainsi que le renouvellement des conduites souterraines.

**2. Historique**

L'idée de relier la place Chauderon au quartier de Collonges date de 1863. Le premier tronçon de l'avenue de France telle que nous la connaissons aujourd'hui date de 1884. Il allait de la place Chauderon à la rue du Jura, sous la dénomination « avenue des Echelettes ». Le 13 juin 1905<sup>1</sup>, le Conseil communal adoptait son prolongement jusqu'au chemin de Montétan. A cette occasion, elle fut rebaptisée « avenue de France<sup>2</sup> ». Un ultime prolongement à l'ouest fut encore réalisé en 1960 jusqu'au chemin de la Vallombreuse.

Dès 1961, les Transports publics lausannois mirent en service leur nouvelle ligne n° 15 reliant la place Chauderon à Mont-Goulin, sur la commune de Prilly. Dans un premier temps, cette ligne a été exploitée avec des autobus à moteur thermique (diesel). Le 12 mars 1985, le conseiller communal Pierre Tillmanns développait une motion concernant l'électrification de la ligne<sup>3</sup>. La réponse y relative, donnée par le biais du rapport-préavis n° 115, du 13 janvier 1988, a été approuvée par votre Conseil le 21 juin 1988<sup>4</sup>. Suite à cette démarche, des trolleybus furent mis en service en 1991, sans toutefois que la structure portante de la chaussée soit adaptée aux nouvelles sollicitations.

**3. Situation actuelle et travaux projetés**

**3.1 Généralités**

L'avenue de France est demeurée officiellement une artère de desserte, telle que l'ont souhaité les planificateurs à la fin du siècle dernier. Selon la hiérarchisation du réseau définie dans le Plan directeur communal, dans son chapitre des déplacements, elle fait partie du réseau modéré<sup>5</sup>. Intégrée dans une zone

---

<sup>1</sup> BCC 1905, p 658

<sup>2</sup> Autrefois, l'appellation France (route de) s'appliquait à l'actuelle avenue d'Echallens (dictionnaire des rues de Lausanne, p 60)

<sup>3</sup> BCC 1985, tome I, pp 324 et 325

<sup>4</sup> BCC 1988, tome I, pp 880 et ss

<sup>5</sup> Sa fonction consiste à assurer, à l'intérieur des quartiers, de manière restrictive, les liaisons entre deux éléments du réseau de distribution (réseau qui assure l'accessibilité aux quartiers et les liaisons)

« macarons », sa capacité en places de stationnement est de l'ordre de 185 unités. S'agissant du trafic automobile, sa progression constante sur cette artère<sup>6</sup> démontre qu'elle remplit plus qu'une simple fonction de route de desserte. Elle sert en fait de doublure à l'avenue d'Echallens et d'itinéraire de transit pour les automobilistes allant en direction de l'avenue du Grey.

### 3.2 Chaussée et trottoirs

La chaussée actuelle est fortement dégradée. La mise en exploitation des trolleybus en 1991 a accéléré cette dégradation. Le maintien en l'état de service actuel n'est dû qu'à de multiples et coûteuses interventions ponctuelles. Compte tenu de la vieillesse de la fondation et de l'importance des travaux à entreprendre pour les réseaux souterrains de canalisations, une reconstruction complète de la chaussée est nécessaire.

Le Service des routes et voirie procédera à la reconstruction complète de la chaussée (6'700 m<sup>2</sup>) et au renouvellement du revêtement des deux trottoirs (4'000 m<sup>2</sup>). Aucune modification ne sera apportée au plan de circulation, mais quelques aménagements urbains sont intégrés au projet afin d'améliorer la sécurité des piétons, de modérer la vitesse des automobiles, et de dissuader le trafic de transit. Il s'agit de la construction de bastions au droit des passages piétons et de seuils aux débouchés des rues transversales, assurant dans ce dernier cas la continuité à niveau des cheminements. De plus, le trottoir nord sera rélargi afin de maintenir l'alignement de la chaussée devant les immeubles n<sup>os</sup> 24 à 28, avec maintien du stationnement, et devant le n<sup>o</sup> 64, avec suppression ici de trois places de parcage. A contrario, un décrochement sera réalisé dans l'alignement des bordures, au droit des immeubles n<sup>os</sup> 56 et 58, afin de mieux séparer la zone de parcage, actuellement sur le trottoir, de celle réservée aux piétons. Notons enfin que la placette située en face de l'église Saint-Paul sera agrandie, côté ouest, en empiétant sur la zone de stationnement. Au total, tous ces aménagements induiront une diminution de la capacité de stationnement dans la rue de douze places.

L'arborisation de la rue sera renforcée et harmonisée. Les arbres existants seront maintenus. Seuls les éléments malades et ceux dont la survie pourrait être compromise par les travaux de renouvellement des conduites souterraines seront abattus et remplacés.

### 3.3 Collecteurs publics

Le réseau de collecteurs d'eaux usées a été construit en même temps que la chaussée (1884 / 1920-30). Présent sous la chaussée à une profondeur allant de 2.20 à 6.00 mètres, son état de service est satisfaisant. Toutefois, sa structure ancienne ne correspond plus aux conditions d'étanchéité exigées pour garantir une exploitation selon les normes requises.

Le Service d'assainissement rénovera son réseau. Cette réhabilitation nécessite la construction d'une dizaine de cheminées, la reconstruction des raccordements aux escaliers des Aubépines et à la rue du Jura, ainsi que le renforcement des collecteurs par un chemisage de leur cavité intérieure au moyen d'une gaine en polyester. Cette méthode de renforcement est moins onéreuse, d'environ 60 %, qu'une reconstruction complète des collecteurs.

### 3.4 Conduites souterraines

#### 3.4.1 Gaz

Deux conduites desservent actuellement l'avenue de France. L'une date de 1978 et dessert les bâtiments compris entre l'avenue de Beaulieu et la rue de l'Ecole de Commerce. Son calibre est suffisant et son état de service satisfaisant, hormis les alimentations d'immeubles. L'autre conduite date des années 20. Elle se trouve entre la rue de l'Ecole de commerce et le chemin de Montétan. Son calibre est insuffisant et son état de service ne garantit plus la sécurité d'exploitation. Cette dernière sera remplacée sur une longueur de 650 mètres et les branchements transversaux seront effectués aux bâtiments adjacents.

#### 3.4.2 Eau

---

<sup>6</sup> Trafic jour ouvrable 1995 = 5'500 véhicules/24 heures (4'500 véhicules/24 heures en 1985), soit une augmentation de plus de 22 % en 10 ans.

Le réseau local du service des eaux est composé de deux conduites en fonte. La première, destinée à l'alimentation et à la défense incendie de l'avenue, a été construite entre 1908 et 1913. Elle a été partiellement rénovée en 1930, sur le tronçon compris entre les avenues d'Yverdon et de Strasbourg. La seconde, destinée au refoulement entre les réservoirs de Montétan et du Calvaire, date des années 1954-55.

Compte tenu de l'âge de la conduite de distribution et de l'état des branchements aux immeubles, le service des eaux posera une nouvelle conduite d'un diamètre de 300 mm en remplacement des deux existantes. Cette nouvelle conduite assurera la double fonction de refoulement et d'alimentation de l'avenue de France. Les branchements transversaux seront en outre remplacés sur tous les bâtiments adjacents.

### 3.4.3 Electricité

Le Service de l'électricité dispose de cinq postes de transformation pour l'alimentation de l'avenue de France. Le premier d'entre eux date de 1941 et le dernier a été mis en fonction en 1983. Les réseaux de moyenne tension (MT) sont majoritairement équipés de câbles de tension nominale 6 kV, d'autres réseaux de basse tension (BT) datent d'avant la dernière guerre mondiale. Le Service électrique saisit l'opportunité des travaux de reconstruction de la route pour moderniser ses réseaux.

Le service de l'électricité passera ses installations moyenne tension (MT) à 11 kV sur le réseau alimenté depuis le poste de Sébeillon et modernisera son réseau à basse tension (BT) pour se conformer aux normes en vigueur.

### 3.5 Signalisation lumineuse

L'avenue de France dispose de deux équipements de signalisation lumineuse. L'un, à l'ouest du débouché du chemin des Rosiers sur l'avenue de France, a été installé en 1974 pour sécuriser la traversée piétonne des personnes handicapées du quartier. L'autre régit le carrefour formé par l'avenue de France et le chemin de Montétan. Installé en 1976, il a été complètement rénové en juin 1997.

Le Service de la circulation renouvellera son équipement situé à l'ouest du débouché du chemin des Rosiers sur l'avenue de France qui date de 1974, dont la technologie ne répond plus aux normes en ce qui concerne la sécurité des personnes aveugles et malvoyantes.

## 4. Aspects financiers

### 4.1 Coût des travaux

Le coût des travaux porte sur un montant de 6'445'000 francs estimé sur la base des prix en vigueur en 1999, dont 2'500'000 francs pour les services d'assainissement et des eaux. Les travaux de ces deux services seront financés par leurs crédits annuels d'entretien et d'extension, en fonction des disponibilités.

#### a) Travaux financés par le biais du présent préavis

	<b>Bourse communale</b>	<b>Services industriels</b>	<b>Total</b>
1. Service des routes et voirie	2'200'000.-	-	2'200'000.-
2. Service des parcs et promenades	100'000.-	-	100'000.-
3. Service de la circulation	100'000.-	-	100'000.-
4. Service du gaz et du chauffage à distance	-	645'000.-	645'000.-
5. Service de l'électricité	-	900'000.-	900'000.-
<b>Total</b>	<b>2'400'000.-</b>	<b>1'545'000.-</b>	<b>3'945'000.-</b>

b) Travaux financés par les crédits annuels d'entretien et d'extension des services concernés

	<b>Total</b>
5. Service d'assainissement	1'700'000.-
6. Service des eaux	800'000.-
<b>Total</b>	<b>2'500'000.-</b>

Un montant de 2'700'000 francs est prévu pour la Direction des travaux au Plan des investissements pour les années 1999 à 2002. Initialement, le changement des canalisations souterraines n'a pas été pris en compte dans ledit plan en raison de l'absence d'urgence. Toutefois, dans un souci de coordination et afin de se prémunir de toute intervention, à brève échéance, sur une route fraîchement reconstruite, il serait irrationnel de conserver des vieilles canalisations présentant un risque élevé d'avaries.

## 4.2 Charges financières et d'entretien

Les charges financières annuelles, calculées selon la méthode des annuités constantes, au taux de 5 ¼ % l'an, sont les suivantes :

• Service des routes et voirie, pendant 20 ans	180'300.-
• Service des parcs et promenades, pendant 10 ans	13'200.-
• Service de la circulation, pendant 5 ans	23'300.-
• Service du gaz et du chauffage à distance, pendant 20 ans	52'900.-
• Service de l'électricité, pendant 20 ans	73'800.-

Les travaux prévus n'entraîneront pas de charge supplémentaire d'entretien.

## 5. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis n° 130 de la Municipalité, du 10 février 2000 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'400'000 francs pour la reconstruction complète de l'avenue de France, sur son tronçon place Chauderon/chemin de Montétan, reparti comme suit :
  - a) 2'200'000 francs pour le Service des routes et voirie
  - b) 100'000 francs pour le Service des parcs et promenades
  - c) 100'000 francs pour le Service de la circulation
  
2. d'amortir annuellement le crédit susmentionné à raison de :
  - a) 110'000 francs par la rubrique 4200.331 pour le Service des routes et voirie
  - b) 10'000 francs par la rubrique 4500.331 pour le Service des parcs et promenades
  - c) 20'000 francs par la rubrique 2600.331 pour le Service de la circulation

- 
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'545'000 francs pour les travaux des Services Industriels, réparti comme suit :
    - a) 645'000 francs pour le Service du gaz et du chauffage à distance
    - b) 900'000 francs pour le Service de l'électricité
  4. d'amortir annuellement ce crédit à raison de :
    - a) 32'250 francs par la rubrique 7400.331 pour le Service du gaz et du chauffage à distance
    - b) 45'000 francs par la rubrique 7600.331 pour le Service de l'électricité
  5. de faire figurer sous les rubriques 4200.390, 4500.390, 2600.390, 7400.390 et 7600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :

François Pasche